



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allergies

Question écrite n° 47548

## Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les problèmes suscités par le développement de l'ambrosie, en région Rhône-Alpes, plus particulièrement dans l'Est lyonnais, le Nord de l'Isère et le Nord de la Drôme. Le pollen de cette plante, très léger, provoque des allergies graves entraînant rhinites, conjonctivites, asthme, urticaire, eczéma (en général 2 ou 3 symptômes associés) qui se manifestent dès le début du mois d'août et battent leur plein à la rentrée des classes. Depuis une dizaine d'années déjà, l'État et les collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes tentent de lutter contre la prolifération de l'ambrosie et une approche méthodologique a été mise en place, prenant principalement la forme de campagnes de sensibilisation et d'information, et d'opérations pédagogiques d'arrachage. Mais cette démarche s'est révélée largement inefficace, en tout cas inadaptée à l'ampleur du phénomène. Pourquoi ? Tout d'abord parce que l'ambrosie se développe essentiellement dans des communes rurales qui ne disposent pas forcément des moyens humains et financiers pour procéder à l'arrachage. Ensuite, parce qu'elle concerne majoritairement des terrains privés dont les propriétaires ne peuvent pas toujours participer à cet effort sanitaire collectif (personnes âgées, propriétés inoccupées, terrains en jachère, zones difficilement accessibles...). Enfin et surtout, parce qu'il n'existe pas actuellement de solution d'éradication réellement efficace. Aujourd'hui, c'est tout le pays qui est menacé par une propagation de l'ambrosie. L'État doit prendre la pleine mesure de cette situation et tout mettre en oeuvre pour circonscrire et éradiquer ce fléau. On sait que de nouveaux moyens de lutte mécaniques utilisant la chaleur sont utilisés dans d'autres pays infestés par l'ambrosie, notamment le Canada et la Nouvelle-Zélande. Deux procédés sont proposés : l'eau chaude sous pression et la rampe thermique (ou brûlage). Une autre voie est également expérimentée au Canada et en Hongrie. Il s'agit de la lutte biologique dont le principe est simple et particulièrement écologique, puisqu'il s'agit d'introduire des agents pathogènes et biologiques consommateurs d'ambrosie (insectes, champignons). Ces traitements thermiques et biologiques pourraient constituer des solutions à part entière pour l'éradication de l'ambrosie. S'agissant d'un problème de santé publique majeur, il lui demande s'il entend mettre en place les recherches scientifiques nécessaires au développement et à l'application de ces techniques dans notre pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Moyne-Bressand](#)

**Circonscription :** Isère (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47548

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 septembre 2004, page 7521